



le **DON** en
CONFIANCE

Comité de la Charte

RAPPORT ANNUEL

2022

**Nourrir la confiance
des donateurs**



**Ce label vous
garantit
que votre don est
bien utilisé par les
associations et
fondations qui
l'affichent !**



Sommaire

Qui sommes-nous et que faisons-nous ?	4
Chiffres-clefs de l'année 2022	5
Ce qu'apporte le label "Don en Confiance"	6
96 organisations labellisées au 31 décembre 2022	8
LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT	9
Rétrospective 2022	12
L'ÉDITO DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	14
FAIRE RAYONNER NOTRE DÉONTOLOGIE	15
Évolution de la déontologie	16
Une charte de déontologie du mécénat d'entreprise	17
Partage d'expertise, diffusion de la déontologie et collaborations	18
LABELLISER ET CONTRÔLER	21
96 organisations labellisées par domaine d'intervention	22
Extrait du rapport annuel de la Commission d'agrément	24
Bilan de l'activité de contrôle et de labellisation	26
Développement : bilan 2022 et perspectives	30
Les organisations par date de labellisation	32
FAIRE CONNAÎTRE NOTRE LABEL	33
Une communication au service de la notoriété grand public	34
Bilan médias	37
15 ^{ème} édition du Baromètre de la confiance	39
ANIMER NOTRE VIE ASSOCIATIVE	41
Focus sur l'adoption d'une nouvelle stratégie	42
Engagement des bénévoles au Don en Confiance	43
Un grand merci à tous nos bénévoles !	46
PILOTER NOTRE ACTIVITÉ	49
À propos de la gouvernance du Don en Confiance	50
Modèle socio-économique et synthèse des comptes 2022	54

Qui sommes-nous et que faisons-nous ?

La mission du Don en Confiance

La mission du Don en Confiance : **nourrir la confiance des donateurs** et œuvrer dans leur intérêt en fixant des règles déontologiques et en contrôlant le respect de celles-ci.

Accroître la confiance dans les organisations d'intérêt général faisant appel à la générosité du public permet de remplir un double objectif :

- **encourager la générosité** des personnes privées, physiques ou morales,
- **renforcer les capacités d'action et d'innovation** des associations et fondations par un contrôle exigeant, global et continu de leur fonctionnement.

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif ouvert à toutes les causes d'intérêt général, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires avec la volonté de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs.

Ayant fondé il y a plus de trente ans une Charte de déontologie, il exerce la mission de contrôle de l'appel à la générosité du public basé sur des principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs, personnes physiques ou morales.

Le respect des règles de déontologie contenues dans la Charte du Don en Confiance détermine l'octroi du label "Don en Confiance" aux organisations qui en font la demande.

Le renouvellement du label se fonde sur le contrôle continu et indépendant des engagements auxquels elles souscrivent. Au 31 décembre 2022, le Don en Confiance rassemble 96 organisations labellisées suivies par près de cent trente contrôleurs bénévoles experts •



Chiffres-clefs

de l'année **2022**

96 

ORGANISATIONS LABELLIÉES

et 8 personnalités qualifiées,
soit 104 membres



125

BÉNÉVOLES

2 700 journées
de travail

8



PERMANENTES



870 K€

DE BUDGET ANNUEL



5

INSTRUCTIONS

en cours pour
l'obtention du label
"Don en Confiance"

**LE DON EN CONFIANCE
EN CHIFFRES**

**CE QUE REPRÉSENTENT
LES 96 ORGANISATIONS
LABELLIÉES**

1,8

MILLIARD €
de générosité



50 000

SALARIÉS
à temps plein



1500

ENTITÉS JURIDIQUES



400 000

BÉNÉVOLES réguliers et occasionnels

6,2

MILLIARDS €
de budget



Ce qu'apporte le label

"Don en Confiance"



POUR LE PUBLIC

- **un contrôle continu de règles déontologiques**, exercé par le seul organisme français dédié auprès des organisations à but non lucratif qui mènent des missions d'intérêt général et font appel à la générosité du public
- **une incitation à donner aux organisations**



POUR LES DONATEURS, PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES

- **un tiers de confiance** dont l'intervention permet de conforter leur choix de soutenir une organisation labellisée "Don en Confiance"
- **un gage de transparence** et l'assurance d'un rendu-compte de l'utilisation de leur générosité, accessible et compréhensible, au-delà des exigences légales





POUR LES ORGANISATIONS LABELLISÉES “DON EN CONFIANCE”

- **un facteur de développement et de pérennité** par le respect des exigences, la mise en œuvre du changement et la maîtrise de l'organisation par les instances de gouvernance
- **un gage de confiance pour leurs donateurs**, particuliers ou entreprises, et leurs financeurs privés
- **le bénéfice d'un label reconnu** dans le secteur constituant *de facto* une garantie pour les pouvoirs publics et les médias
- **la sécurité d'un regard extérieur** pour leur gouvernance, une identification des points de progrès à mettre en œuvre et un levier d'amélioration de leur fonctionnement interne
- **une déontologie adaptée** co-construite avec le concours des organisations labellisées
- **un savoir-faire et une connaissance partagés** des problématiques du secteur reposant sur plus de 30 ans d'expérience
- **une participation** en tant que membre **à la vie associative** du Don en Confiance



POUR LE SECTEUR ASSOCIATIF

- **une référence unique** en matière de déontologie professionnelle construite par les organisations du secteur elles-mêmes
- **une incitation au progrès** par le partage des exigences et la professionnalisation des pratiques
- **un garde-fou** de l'évolution des pratiques de collecte



POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET COLLECTIF

- **un contrôle continu et indépendant** de l'utilisation de 1,8 milliard d'euros de fonds privés collectés par les 96 organisations labellisées au 31 décembre 2022
- **une rigueur dans l'utilisation des fonds** issus de la générosité en faveur de toutes les causes d'intérêt général

96 organisations labellisées

au 31 décembre 2022



Rapport moral du président

« Le rassemblement autour de notre label et l'espoir de voir de plus en plus de donateurs s'y référer sont les principaux objectifs de ce plan stratégique. »



Ancrage & Perspectives

Patrick JOZON, président du Don en Confiance

Aujourd'hui, le secteur associatif joue un rôle d'autant plus essentiel que 2022 a vu l'émergence de plusieurs crises simultanées – sanitaire, économique et énergétique. Dans ce contexte, la confiance des Français est soumise à rude épreuve, notamment celle des donateurs, dont la contribution est indispensable pour la pérennité des actions menées par les associations et fondations. En 2022, les équipes du Don en Confiance ont été amenées à relever un certain nombre de défis impactants, venant renforcer la légitimité de son expertise riche de plus de 30 ans d'action.

2022 : une année de défis !

L'année 2022 a débuté de manière dramatique avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Devant l'élan de générosité qui s'en est suivi, le Don en Confiance a mis en place une campagne visant à accompagner les donateurs dans leur engagement auprès de la population ukrainienne, afin qu'ils puissent agir dans un cadre transparent et sécurisé. Plusieurs articles et citations sont parus dans la presse et les conseils aux donateurs du Don en Confiance ont été relayés sur plusieurs sites Internet du gouvernement.

En octobre, la diffusion de l'émission Cash Investigation intitulée "Entreprises, mécénat, associations : les liaisons dangereuses", pour laquelle le Don en Confiance a été interviewé, a été vécue comme une épreuve pour l'ensemble des équipes permanente et bénévole. Le Don en Confiance a été challengé sur son fonctionnement et son indépendance ; c'est pourquoi, dans les semaines qui ont suivi, nous nous sommes attelés à renforcer notre communication sur ces sujets. Depuis sa création à la fin des années 80, le Don en Confiance s'est attaché à faire évoluer son modèle économique et de gouvernance afin de renforcer l'indépendance de son processus de contrôle et de labellisation et, ainsi, la qualité de son label.

N'oublions pas que le Don en Confiance a vocation à nourrir la confiance des donateurs, à encourager la générosité et à renforcer les capacités d'action et d'innovation des associations et fondations, par un contrôle permanent de leur fonctionnement, tout en s'inscrivant dans une démarche de progrès !

2022 marque aussi le renouvellement du Don en Confiance dans une large mesure avec, en juin, l'arrivée d'une nouvelle directrice générale, Rachel Guez, l'élection de six nouveaux administrateurs et l'intégration de 18 bénévoles à l'équipe de contrôle.

Le renouveau s'est manifesté également dans la poursuite du développement avec l'obtention du label par deux nouvelles fondations, rejoignant ainsi les 94 associations et fondations d'ores et déjà labellisées.

Last but not least, notre plan stratégique 2022-2024 a été adopté lors de l'Assemblée générale en juin ; comportant deux axes forts : développer nos fondamentaux et engager de nouvelles priorités. Nous l'avons intitulé "Ancrage & Perspectives". C'est un projet ambitieux ; il se doit d'être à la hauteur des attentes des donateurs et de répondre aux enjeux du secteur.

Trois nouveaux chantiers de ce plan stratégique ont été amorcés : la modernisation du label, qui fêtera ses dix ans en 2023, le déploiement d'une communication interactive avec le public, passant notamment par la refonte de notre site Internet, et l'ouverture d'une réflexion sur l'éthique et la responsabilité sociale et environnementale, qui est aussi un élément majeur de la pérennité des organisations.

« Le rassemblement autour de notre label et l'espoir de voir de plus en plus de donateurs s'y référer sont les principaux enjeux de ce plan stratégique. »

Il est important que les donateurs et le public sachent avec quelle implication et quel niveau d'exigence nous œuvrons pour préserver leur confiance, ce bien collectif fragile qu'il est de notre devoir de protéger.

Je tiens à saluer fièrement l'engagement des bénévoles, des organisations labellisées et des permanentes du Don en Confiance, toutes et tous mobilisés dans une démarche d'exemplarité au bénéfice des causes d'intérêt général et de la confiance des donateurs.

Je veux aussi les remercier de m'avoir accompagné et soutenu durant cette année où le Don en Confiance a été confronté à de multiples défis •

Ensemble, portons haut et fort le label "Don en Confiance" !



Rétrospective 2022

- Jade Loucif assure désormais la fonction de responsable contrôle



- Arrivée de Charlotte Renault au poste de chargée de mission

Janvier

- La Fondation Alzheimer obtient le label "Don en Confiance"

- Arrivée de Mathilde Ndiaye au poste de responsable communication

Février

- Lancement du chantier déontologique sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts

Mars

- **Dons pour l'Ukraine, comment faire ?** Communication reprenant les 5 conseils du Don en Confiance pour faire un don en toute sécurité et qui arrive à destination, reprise sur plusieurs sites du gouvernement



- Guerre en Ukraine : devant l'élan de générosité spontané des Français, Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, organise une concertation des principales têtes de réseau concernées

Avril

- Départ de Nathalie Blum, directrice générale, qui a accompagné la vie et l'activité du Don en Confiance pendant huit années

Mai

- Rencontres avec les organisations labellisées autour du projet de plan stratégique



- Assemblée générale de l'International Committee on Fundraising Organizations (ICFO) à Vienne (Autriche)

Arrivée de Rachel Guez au poste de directrice générale

- Diffusion de la vidéo des 5 conseils aux donateurs sur France 5
- Assemblée générale en présence d'une centaine de personnes, représentants d'organisations labellisées, administrateurs, personnalités qualifiées, bénévoles, invités et permanentes ; toutes les résolutions proposées ont été approuvées.
 - Élection d'Anne Fretel et de Florence Raineix en tant qu'administratrices, personnalités qualifiées, et d'Amnesty International France (représentée par Léo Tolub, administrateur), de la Fondation Hôpital Foch (représentée par Laurent Cayssials, directeur général), de la Fondation pour la Recherche Médicale (représentée par Benjamin Pruvost, directeur général) et de la Société Protectrice des Animaux (représentée par Jacques-Charles Fombonne, président)



Juin

Juillet

- Élection du bureau composé de Patrick Jozon, président, de Florence Raineix, vice-présidente, de Caroline Cussac, représentant la Croix-Rouge française, trésorière, et de François Dupré, représentant la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer, secrétaire général

Le label s'affiche ! Dans le cadre d'un partenariat gracieux avec JC Decaux, 1 000 affiches visant à promouvoir le label "Don en Confiance" ont été déployées dans toute la France pendant un mois et demi

Septembre

- Brigitte Durand et Philippe Levêque rejoignent la Commission d'agrément

Arrivée de Charlotte Orny au poste de chargée de communication en alternance

Octobre

Lancement de la Charte de déontologie du mécénat d'entreprise

- Diffusion de l'émission Cash Investigation "Entreprises, mécénat, associations : les liaisons dangereuses"

Novembre

La Fondation Le Refuge obtient le label "Don en Confiance"

- Intervention lors du 79^{ème} jeudi du mécénat organisé par le ministère de la Culture intitulé "Éthique et Risques"
- Publication de la 15^{ème} édition du Baromètre de la confiance et campagne sur les réseaux sociaux



Décembre

Diffusion d'une série de vidéos pédagogiques abordant principalement les thèmes de l'indépendance et du fonctionnement du Don en Confiance

- Journée des bénévoles réunissant une soixantaine de participants et ateliers d'échanges autour du plan stratégique
- 20^{ème} édition de la lettre d'actualités juridiques et 5^{ème} anniversaire de la cellule juridique
- Diffusion du spot des 5 conseils aux donateurs sur les ondes de la radio RTL
- Renouvellement du label pour 29 associations et fondations en 2022





L'édito de la directrice générale

Rachel GUEZ, directrice générale
du Don en Confiance

Cette année s'est ouverte sur un changement de direction générale, avec le départ de Nathalie Blum qui a œuvré huit années au rayonnement du Don en Confiance au sein du secteur associatif, contribuant à en faire la référence en matière de déontologie et de contrôle que nous connaissons aujourd'hui. J'ai eu le plaisir de lui succéder au mois de juin, avec pour mission, notamment, de piloter le plan stratégique "Ancrage & Perspectives".

« Le label "Don en Confiance" n'est pas une fin en soi : c'est une invitation à questionner continuellement notre déontologie et nos pratiques afin de nourrir au mieux la confiance des donateurs. »

Si nous avons été un peu inquiets de l'actualité médiatique (cf. p.37) qui a marqué le dernier trimestre, nous en sommes sortis collectivement renforcés, animés plus que jamais par la conviction du bien-fondé de notre mission et de la nécessité de soutenir la démarche de progrès dans laquelle sont engagées les 96 organisations labellisées.

Notre Baromètre annuel (cf. p.39) témoigne de la confiance qu'accordent les Français au secteur de la générosité pour prendre en charge les missions d'intérêt collectif, même s'ils expriment de plus en plus d'attentes envers l'État et les pouvoirs publics. Leur confiance, si chère et si fragile qu'il nous faut nourrir de la meilleure manière qui soit, nécessite de les accompagner dans leur acte de don ; nourrir cette confiance est notre mission essentielle.

2022 a également été une année riche de transitions, notamment pour les permanentes, qui ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation afin de maintenir un engagement fort. Toutes les équipes ont déployé une énergie importante pour consolider notre notoriété et mettre en œuvre notre feuille de route. En parallèle, nous avons resserré nos liens avec l'ensemble des organisations labellisées et avec nos bénévoles, qui ont pu reprendre les groupes de partage et d'échanges en présentiel. Deux nouvelles fondations ont obtenu le label, félicitations à elles !

En outre, la Charte de déontologie du mécénat d'entreprise (cf. p.17) lancée en fin d'année était devenue une nécessité pour obtenir une meilleure responsabilisation de tous les acteurs de la générosité. Pilotée par le Don en Confiance, c'est le fruit d'un travail collectif portée par l'ensemble de la Coordination Générosités (cf. p.20) qui poursuivra son évolution en 2023.

Pour conclure, l'ancrage solide conféré par les valeurs et le professionnalisme des équipes du Don en Confiance sera un levier essentiel qui nous portera, ces trois prochaines années, vers les perspectives ambitieuses que nous nous sommes fixées, afin d'œuvrer pour le développement de la confiance des donateurs.



Faire rayonner notre déontologie

Parce que le Don en Confiance est une référence unique en matière de déontologie, il s'attache à faire évoluer les exigences contenues dans sa Charte et à diffuser amplement cette déontologie afin d'encourager sans cesse le progrès.

Évolution de la déontologie



La co-construction des exigences déontologiques est réalisée collectivement par les organisations labellisées et les bénévoles du Don en Confiance et coordonnée par la déléguée déontologie et relations extérieures.

Nos travaux déontologiques

LANCEMENT D'UN NOUVEAU CHANTIER

Prévention et gestion des conflits d'intérêts

Les situations de conflits d'intérêts sont inhérentes à la vie de toute organisation. En droit français, le conflit d'intérêts n'est pas un délit en soi. C'est la prise d'actes contraires à l'intérêt de l'organisme, tels que le trafic d'influence ou la prise illégale d'intérêts, qui est délictueuse.

Ainsi, ce n'est pas l'existence d'intérêts personnels qui est condamnable mais le fait de mettre en présence un intérêt personnel et l'intérêt de l'organisation au risque que l'intérêt personnel prime sur celui de l'organisation. À ce titre, il convient d'éviter les situations où un intérêt personnel pourrait influencer ou paraître influencer la décision prise par l'organisation. En effet, le doute qui pourrait naître serait préjudiciable à l'organisation, notamment si elle fait appel à la générosité du public.

Pour faire face aux situations de conflits d'intérêts, une organisation ne peut se reposer uniquement sur une déclaration volontaire et spontanée des intéressés mais se doit d'élaborer des règles spécifiques pour les prévenir et les gérer, tenant compte de la réalité des missions exercées, des situations concrètes de travail et des intérêts en cause. Elle doit faire en sorte que le risque de conflit d'intérêts constitue une interrogation constante et générale pour toute personne qui y est confrontée. Car ce sujet fait partie aujourd'hui des préoccupations grandissantes des citoyens, autant dans la sphère privée que publique notamment lorsque leur argent est en jeu ; il rejoint donc naturellement les préoccupations des citoyens donateurs.

La Charte de déontologie comporte d'ores et déjà des obligations strictes en matière de gestion des situations de conflits d'intérêts mais mériterait d'être approfondie, notamment en ce qui concerne l'aspect prévention.

Ainsi, un chantier visant à promouvoir la démarche de prévention et de gestion des conflits d'intérêts dans les organisations a été lancé début 2022. Le groupe de travail, piloté par une représentante d'une organisation labellisée et rassemblant une vingtaine de participants, rendra ses propositions d'amendements de la Charte de déontologie début 2023.

→ Plus d'information sur les chantiers déontologiques menés par le Don en Confiance sur donenconfiance.org/deontologie, rubrique mise à jour de la déontologie

LANCEMENT D'UNE DÉMARCHE EXPLORATOIRE

Responsabilité sociétale et environnementale et éthique

Le lancement d'une démarche exploratoire en matière de responsabilité sociétale et environnementale et d'éthique émane du constat des évolutions de la législation ces dernières années sur un certain nombre de problématiques s'y rapportant. Ces problématiques rencontrant aujourd'hui les préoccupations d'un nombre grandissant de donateurs, une réflexion préalable, qui permettra d'envisager un chantier déontologique ultérieurement, a été menée en 2022 par la cellule juridique du Don en Confiance (cf. p.44), dont les travaux seront remis début 2023 •

Une Charte de déontologie du mécénat d'entreprise

Depuis l'adoption de la loi Aillagon en 2003, le mécénat d'entreprise n'a cessé de croître en France. Conscients néanmoins de la nécessité d'encadrer les pratiques pour promouvoir et accélérer le développement du mécénat au bénéfice des causes d'intérêt général, les acteurs de la Coordination Générosités (cf. p.20) ont pris la responsabilité d'élaborer et de diffuser une Charte de déontologie du mécénat d'entreprise afin de contribuer à la sécurisation des opérations de mécénat et, ainsi, d'éviter toute dérive susceptible d'éroder la confiance générale envers les acteurs concernés.

QUATRE GRANDS PRINCIPES POUR DES PRATIQUES EXEMPLAIRES

Ces travaux initiés par Admical, pilotés par le Don en Confiance, et auxquels ont contribué activement Les entreprises pour la Cité et le Mouvement associatif, ont abouti à la formalisation des quatre principes suivants, déclinés en une trentaine d'exigences :

→ Gestion désintéressée des opérations de mécénat : l'opération de mécénat a toujours pour objectif de soutenir un projet d'intérêt général, de manière désintéressée et menée distinctement des activités lucratives de l'entreprise.

→ Respect mutuel mécène-porteur de projet : toute relation entre un mécène et un porteur de projet est équilibrée et basée sur le respect mutuel et la confiance réciproque.

→ Gestion rigoureuse et proportionnée des opérations de mécénat : le mécène sélectionne le projet de manière rigoureuse puis exerce un suivi adapté dudit projet et de l'utilisation des fonds engagés.

→ Communication transparente : le mécène communique en toute transparence sur ses opérations de mécénat, s'agissant des processus de sélection et d'attribution des fonds, de la nature des projets financés et des montants alloués.

Les principes et exigences contenus dans la Charte constituent un objectif à atteindre dans une démarche de progrès et se situent en complémentarité :

→ des dispositions légales en vigueur en matière de mécénat d'entreprise et, à ce titre, n'ont pour objectif ni de les interpréter, ni de les expliciter,

→ de la Charte de déontologie du Don en Confiance dédiée aux porteurs de projet.

Élaborée en concertation avec nombre d'acteurs concernés (entreprises et fondations d'entreprises mécènes, porteurs de projet, institutions, collectifs associatifs), cette déontologie a valeur de référence et s'adresse à toute entreprise mécène, qui agit à titre individuel ou collectif, en régie directe ou indirecte, et volontaire pour l'appliquer.

UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE ET EXIGEANTE

Cette Charte est l'aboutissement d'un travail collectif initié en 2020 qui a retenu les niveaux d'exigences les plus élevés. Elle est portée et reconnue par l'ensemble des organisations membres de la Coordination Générosités (cf. p.20). C'est près d'une quarantaine d'entretiens qui ont été menés auprès d'entreprises mécènes, porteurs de projets et experts, permettant de fixer des principes en phase avec leur quotidien opérationnel.

ET DEMAIN ?

UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS AMBITIEUSE

Cette Charte fixe aujourd'hui des grands principes. Demain, elle sera complétée d'outils pratiques basés sur des exemples, elle fera l'objet d'une campagne de sensibilisation auprès de toutes les entreprises mécènes, petites et grandes, et projette à terme de se traduire dans une démarche de labellisation ●

Vous êtes mécène entreprise et souhaitez devenir signataire de la Charte de déontologie ? Prenez contact avec le comité de pilotage qui vous proposera un rendez-vous pour une audition : deontologiemecenat@gmail.com.

“

Le lancement de cette démarche marque un tournant avec la prise de conscience collective que le mécénat d'entreprise ne peut s'exonérer de pratiques déontologiques, plus de 30 ans après le secteur associatif. De surcroît, le pilotage de ces travaux par le Don en Confiance confirme que ce dernier constitue aujourd'hui la référence en matière d'expertise déontologique pour le secteur et au-delà.

”

MATHILDE CUCHET-CHOSSELER,

déléguée déontologie et relations extérieures du Don en Confiance

Partage d'expertise, diffusion de la déontologie et collaborations

79^{ÈME} JEUDI DU MÉCÉNAT : ÉTHIQUE ET RISQUES

Le ministère de la Culture a organisé le 23 novembre 2022 à l'Institut national d'Histoire de l'Art (INHA) un "jeudi du mécénat" intitulé "Éthique et Risques". Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures, est intervenue lors de la 2nde table ronde intitulée "Quelles pratiques éthiques pour le mécénat ?"; elle y a présenté le label "Don en Confiance" et son historique, ainsi que la Charte de déontologie du mécénat d'entreprise en binôme avec Clara Lemonnier, directrice juridique d'Admical (cf. p.17).

E-LAB STRATÉGIE ET ÉTHIQUE SPÉCIAL "DÉONTOLOGIE DU MÉCÉNAT D'ENTREPRISE"

Le 1^{er} décembre 2022 s'est tenu en visioconférence un e-lab organisé par Admical, intitulé "stratégie et éthique" spécial déontologie du mécénat d'entreprise, permettant de répondre aux questions suivantes :

- pourquoi le secteur se dote-t-il d'une Charte de déontologie adressée aux entreprises mécènes ?
- Quelle a été la méthodologie adoptée pour son élaboration ?
 - Quels sont ses grands principes et exigences ?
 - Comment se les approprier et les appliquer ?
- À quoi s'engagent les signataires et comment le devenir ?

Mathilde Cuchet-Chosseler y est intervenue pour parler de cette nouvelle Charte et en expliquer les exigences devant une audience de plus de 80 personnes (cf. p.17).

RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Le Don en Confiance a poursuivi ses rencontres institutionnelles en 2022. À ce titre, Patrick Jozon, président, et Rachel Guez, directrice générale depuis juin, se sont entretenus avec Alexandre Dimeck-Ghione, conseiller spécial de Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Économie Sociale et Solidaire et de la Vie associative. Ils ont également rencontré Luc Pham, conseiller technique éducation, jeunesse au cabinet de la Première ministre et Pascale Léglièse, directrice des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'Intérieur.



GRUPE DE VEILLE ET D'ÉCHANGES SUR LES NOUVEAUX MODES DE COLLECTE

Lancé en 2016, le groupe de veille et d'échanges sur les nouveaux modes de collecte est actif en continu. Ce groupe permet aux organisations labellisées "Don en Confiance" d'échanger bonnes pratiques et expériences en matière de collecte. En 2022, une réunion spécifique s'est tenue autour de la thématique des dons en cryptomonnaies et de la vente d'œuvres NFT au bénéfice d'une structure d'intérêt général, animée par Hubert Chaminade, consultant *fundraising* et innovation pour Unicef Vietnam.

PUBLICATION DU GUIDE PRATIQUE DE L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION

Élaboré avec l'expertise du Don en Confiance représenté par Marie-Claire Plaud, experte bénévole, un guide pratique a été publié en janvier 2022, à destination des associations et fondations reconnues d'utilité publique sur le thème de la maîtrise des risques d'atteinte à la probité en matière de gouvernance et de gestion des dons, par l'Agence Française Anticorruption (AFA).

PUBLICATION D'ARTICLES DANS LE BIMENSUEL DÉDIÉ AU SECTEUR ASSOCIATIF : JURIS ASSOCIATIONS

Comme chaque année, *Juris Associations* s'est fait régulièrement l'écho du Don en Confiance : Mathilde Cuchet-Chosseler y a signé quatre articles en 2022, concernant respectivement la politique de réserves, le contrôle du Don en Confiance, les risques liés au recours à la blockchain et la nouvelle Charte de déontologie du mécénat d'entreprise.

WEBINAIRE ANTICORRUPTION

Le 16 juin, un webinaire a été organisé par Le Don en Confiance, Risques et vous, Governances, Tevia et la Société Protectrice des Animaux (SPA), sur le retour d'expérience de la SPA en tant que première association contrôlée par l'Agence Française Anticorruption (AFA). Avec une intervention de Mathilde Cuchet-Chosseler sur le thème des avantages du label "Don en Confiance".

SÉMINAIRE ANNUEL DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES FUNDRAISERS (AFF)

La 21^{ème} édition du séminaire francophone de la collecte de fonds organisée par l'AFF a eu lieu du 21 au 23 juin 2022. Mathilde Cuchet-Chosseler y a animé un atelier sur le thème "Éthique et *fundraising* : comment développer sa collecte en toute sécurité."

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ICFO - INTERNATIONAL COMMITTEE ON FUNDRAISING ORGANIZATIONS

Mathilde Cuchet-Chosseler a assisté à l'Assemblée Générale de l'ICFO qui a eu lieu à Vienne en Autriche, du 12 au 15 mai, durant laquelle la première organisation africaine a été acceptée comme *supporting member* : l'Association Burkinabe de Fundraising (ABF). Différents ateliers ont été organisés sur le thème de la communication en situation d'urgence. Ce fut également l'occasion de fêter le 20^{ème} anniversaire de l'OSGS : le label autrichien décerné par l'association autrichienne KSW.

Pour rappel, l'ICFO est une association internationale qui regroupe les organismes de contrôle des organisations faisant appel à la générosité du public.

→ Plus d'information sur [icfo.org](https://www.icfo.org)



RENCONTRE AVEC L'ASSOCIATION POUR UNE ÉTHIQUE DANS LES RÉCOLTES DE FONDS (AERF)

En mars, le Don en Confiance a reçu l'AERF qui fait respecter un code éthique réglementant l'appel à la générosité du public en Belgique.

INTERVENTION EN MASTER I

Nathalie Blum, directrice générale jusqu'en mars, est intervenue auprès des étudiants du Master "Contrôle de gestion et Audit Organisationnel" de première année, du parcours "Audit Organisationnel" de l'Université Paris-Nanterre, le 10 février, sur les thèmes du contrôle, du pilotage et du management des risques.

PARTICIPATION À LA RENCONTRE D'IAE FRANCE

Dans le cadre du Mois de la Recherche, le 16 juin, IAE FRANCE a organisé une rencontre thématique portant sur les chaires et le mécénat au cours de laquelle Mathilde Cuchet-Chosseler est intervenue concernant les spécificités en termes de déontologie.

INTERVENTION POUR AFNOR

Mathilde Cuchet-Chosseler a témoigné dans le cadre d'une réunion AFNOR Parcours croisés / Club Elysée le 19 mai intitulée : "Comment gagner la confiance des parties intéressées (salariés, clients, partenaires)", qui réunit des dirigeants QSE/RSE.

COORDINATION GÉNÉROSITÉS

Créée en 2012, la Coordination Générosités réunit un ensemble de collectifs œuvrant pour la promotion de la générosité en France. Le Don en Confiance participe régulièrement aux réunions de la Coordination Générosités qui regroupe également France générosités, Admical, l'Association Française des Fundraisers (AFF), le Centre Français des Fonds et Fondations (CFF), Les entreprises pour la Cité (LepC), l'IDAF, l'Institut IDEAS et le Mouvement associatif. Ces réunions visent à échanger sur des sujets d'actualité et d'intérêt commun.

→ Plus d'information sur francegenerosites.org, admical.org, fundraisers.fr, centre-francais-fondations.org, reseau-lepc.fr, idaf-asso.fr, ideas.asso.fr et lemouvementassociatif.org

UN ESSENTIEL CHAQUE ANNÉE POUR VOS DONATEURS !

Le Don en Confiance préconise aux associations et fondations à but non lucratif faisant appel à la générosité du public de réaliser chaque année un Essentiel (cf. p.57). C'est un document d'information clair, synthétique et pédagogique destiné au grand public. Il décrit en quelques pages ce qu'est l'organisation, ses principales réalisations de l'année, l'ensemble des fonds reçus, ainsi que les événements significatifs intervenus dans l'année. Le guide de l'Essentiel du Don en Confiance permet d'accompagner toutes les organisations dans l'élaboration d'une communication efficace pour leurs donateurs.

A circular inset image showing two men in a meeting. One man on the left is wearing a blue sweater and glasses, with his arms crossed. The other man on the right is older, with a white beard and glasses, wearing a suit and tie. They are sitting around a white table with papers and a pen. The background is a blurred office setting.

Labelliser et contrôler

La mission du Don en Confiance est d'assurer aux donateurs qu'ils peuvent donner en confiance aux organisations labellisées. À ce titre, il délivre et renouvelle son label aux organisations qui s'engagent, sur une base volontaire, à respecter la Charte de déontologie et à se soumettre à son contrôle continu et indépendant.

96 organisations labellisées

Par domaine d'intervention



Solidarité en France



Solidarité à l'International



Plaidoyer





Éducation et Enfance



Environnement et Protection Animale



Santé, Handicap et Recherche



Extrait du rapport annuel de la Commission d'agrément

Geneviève YAVCHITZ, présidente de la Commission d'agrément



L'indépendance et la fiabilité de notre processus de labellisation et de contrôle continu ont été remises en cause publiquement cette année. C'est à ce titre que je souhaite ici rappeler les fondamentaux de notre fonctionnement.

En premier lieu, il convient d'indiquer que les contrôleurs et membres de la Commission d'agrément du Don en Confiance sont toutes et tous bénévoles. Ce sont des profils hautement qualifiés, ayant exercé des fonctions de cadres supérieurs ou de dirigeants, tous secteurs confondus, et qui pourtant se doivent de suivre à leur arrivée au Don en Confiance un parcours de sélection et de formation rigoureux (cf. p.44). Les membres de la Commission sont des personnes expérimentées, ayant la plupart du temps exercé plusieurs mandats de contrôle avant d'être nommées, et sans lien avec les associations ou fondations dont elles étudient les dossiers.

Les contrôleurs veillent à ce que les organisations respectent en permanence la Charte de déontologie du Don en Confiance. Pour cela, ils produisent chaque année un rapport intermédiaire de situation et tous les trois ans un rapport de renouvellement du label adressé à la Commission d'agrément, mesurant les écarts entre les engagements pris et les pratiques réelles.

C'est sur la base de ces rapports que se fondent les décisions prises par la Commission d'agrément. La vision globale que confère à la Commission l'examen de tous les rapports établis par les contrôleurs lui permet d'assurer la cohérence de ses décisions concernant :

- l'octroi du label à de nouvelles associations ou fondations faisant appel à la générosité du public,
- le renouvellement du label, éventuellement assorti de demandes et/ou d'invitations visant à réduire les écarts observés par rapport aux principes et exigences de la Charte de déontologie du Don en Confiance,
- les sanctions prises en cas de manquement à la déontologie : avertissements avec injonctions de réduire les écarts majeurs dans un délai précis de mise en œuvre,
- le retrait du label.

Cette segmentation entre les équipes de contrôle et la Commission d'agrément constitue la garantie d'un processus de labellisation totalement indépendant et permet d'assurer la probité et l'impartialité des arbitrages.



Il faut rappeler que la Commission agit par délégation de pouvoir du Conseil d'administration qui prend acte de ses décisions. Le processus de labellisation repose également sur une démarche contradictoire dans le cadre de laquelle chaque organisation a la possibilité d'adresser un courrier à la Commission d'agrément afin de faire part des engagements pris pour les trois ans à venir (cf. p.27).

Quelques mots maintenant sur le niveau de conformité des organisations labellisées par rapport à la Charte de déontologie.

Les deux sujets qui reviennent régulièrement lors de l'examen des dossiers des organisations sont : la communication et le contrôle interne. Le Don en Confiance est par essence destiné à rassurer les donateurs. La Commission est particulièrement attentive à tous les éléments susceptibles d'entacher cette confiance. À ce titre, une information fiable, juste et intelligible sur les activités de l'organisation et son modèle socio-économique, doit être synthétisée dans un rendu-compte aux donateurs, appelé l'Essentiel. Le Don en Confiance a d'ailleurs publié un

guide destiné aux associations et fondations qui font appel à la générosité du public, pour les accompagner dans la rédaction de cet Essentiel (cf. p.57).

À ce jour, quasiment toutes les organisations labellisées sont sensibilisées à la nécessité d'instaurer un dispositif de détection des principaux risques *via* la réalisation d'une cartographie, même si elles ne se donnent pas toujours les moyens suffisants pour le rendre intégralement opérationnel.

D'une manière générale, la Commission s'attache à éviter toute intrusion dans la gestion de l'organisation, respectant ainsi les choix et principes d'action mis en place. Ses décisions sont éventuellement assorties de demandes ou d'invitations visant à accompagner l'amélioration continue du fonctionnement des associations et fondations labellisées •





Bilan de l'activité de contrôle et de labellisation

COLLÉGIALITÉ ET IMPARTIALITÉ, AU CŒUR DU PROCESSUS DE LABELLISATION

Le contrôle pratiqué par le Don en Confiance est un contrôle continu. Un ou deux contrôleurs sont nommés auprès de chaque organisation labellisée. Ils sont chargés de vérifier la conformité des organisations aux exigences de la Charte de déontologie et les accompagnent dans la prise en compte de ces exigences. Ils veillent de manière permanente au respect des engagements pris par l'organisation dans le cadre d'un dialogue qui se traduit, chaque année, par la production d'un rapport écrit auquel l'organisation répond, selon une procédure contradictoire classique. Ce sont ces rapports et leurs réponses qui fondent les décisions prises collégalement par la Commission d'agrément d'accorder, de renouveler, voire de suspendre ou de retirer le label.

Le Conseil d'administration prend acte des décisions de la Commission sur avis du comité de l'agrément (cf. p.52), ayant la possibilité également de les renvoyer en seconde lecture.

L'objectif de ce dispositif de double regard est d'assurer l'impartialité et l'équité des décisions concernant des organisations très diverses par leur taille, structuration, modèle socio-économique et domaine d'intervention, avec une appréciation rigoureuse du niveau de risque identifié pour chaque dossier.

Le caractère impartial de la démarche concerne chaque étape du processus d'analyse du niveau de conformité avec la Charte de déontologie, des pratiques et du fonctionnement des organisations labellisées ou candidatant pour l'obtention du label.

Le processus de contrôle et de labellisation du Don en Confiance repose sur un modèle unique faisant largement appel au bénévolat. Contrôleurs et membres de la Commission d'agrément sont tous bénévoles. Personnes d'expérience et indépendantes, sans lien direct ou indirect avec les organisations dont les contrôleurs étudient les dossiers. Ils sont nommés par le président du Conseil d'administration du Don en Confiance pour trois ans renouvelables une fois auprès d'une même organisation.

LA MISSION DU DON EN CONFIANCE

La mission du Don en Confiance est d'assurer aux donateurs qu'ils peuvent donner en confiance aux organisations labellisées. À ce titre, il délivre et renouvelle son label aux organisations qui s'engagent, sur une base volontaire, à respecter sa Charte de déontologie et à se soumettre à son contrôle continu et indépendant.

La Charte de déontologie repose sur quatre principes :

- respect du donateur,
- transparence,
- probité et désintéressement,
- recherche d'efficacité.

UN NIVEAU DE CONFORMITÉ GLOBALEMENT SATISFAISANT

En 2022, la Commission d'agrément s'est réunie dix fois pour traiter des dossiers de renouvellement ou de demande d'octroi du label. Pour chaque dossier, un rapporteur est désigné par la présidente de la Commission d'agrément parmi ses membres.

Avec le ou les contrôleurs, il rencontre les dirigeants de l'organisation avant la rédaction d'un projet de décision qui sera présenté à la Commission d'agrément pour discussion. Le label est, en principe, renouvelé pour trois ans, mais la Commission d'agrément peut, à chaque instant, en cas d'écart majeur constaté, déclencher une procédure de réexamen en demandant un rapport dit "spécial".

Les 29 rapports dits "triennaux" examinés par la Commission en 2022 ont conduit au renouvellement du label de toutes les organisations concernées, pour un an seulement pour deux d'entre elles. La Commission d'agrément a également examiné les dossiers d'instruction de deux organisations qui ont obtenu le label.





Dans le cadre du contrôle continu, les contrôleurs produisent également des rapports annuels dits "intermédiaires" portant sur la période entre deux rapports triennaux.

En 2022, 64 rapports intermédiaires ont été étudiés dans le cadre des auditions pilotées par un membre de la Commission d'agrément, en présence du responsable de cercle supervisant le travail du ou des contrôleur(s) concerné(s).

Globalement, le niveau de conformité des organisations labellisées est satisfaisant. Les décisions de la Commission d'agrément sont pratiquement toutes assorties de demandes ou d'invitations (selon le degré de criticité des faits constatés) qui sont motivées. En 2022, sur l'ensemble des dossiers examinés par la Commission, 28 demandes et 38 invitations ont été formulées.

Depuis plusieurs années, la Commission oriente ses décisions sur un nombre limité de points, en laissant le soin au contrôleur d'attirer l'attention de l'organisation sur les autres écarts explicités dans les rapports et lors du contrôle continu. Les organisations labellisées ou candidates font preuve d'un réel volontarisme à se conformer aux exigences déontologiques, auxquelles elles adhèrent facilement.

PROFESSIONNALISME ET ENGAGEMENT DES ÉQUIPES

En 2022, ce sont 125 bénévoles qui ont apporté leur concours au Don en Confiance en complément du travail réalisé par l'équipe des permanentes.

La majeure partie d'entre eux assure le contrôle continu d'une organisation labellisée ou l'instruction d'une demande d'obtention du label. La mobilisation de ces bénévoles dotés d'une expérience professionnelle de haut niveau assure l'équivalent du travail de 12 salariés.

Au 31 décembre 2022, la Commission d'agrément compte dix membres. L'équipe de contrôle, quant à elle, regroupe 88 contrôleurs et responsables de cercle de contrôleurs, ainsi qu'un animateur contrôle.

Chaque contrôleur appartient à une équipe d'animation du contrôle que l'on nomme "cercle". Au nombre de huit fin 2022, ces cercles se réunissent quatre fois par an, soutenus et encadrés individuellement par un responsable de cercle. L'animateur contrôle assure bénévolement l'animation et la coordination des responsables de cercle et incarne la présence des contrôleurs au niveau des instances de gouvernance. L'organisation et la qualité du processus de contrôle et de labellisation dans sa globalité sont placées sous la houlette de la responsable contrôle, avec le soutien de l'assistante contrôle.



Les bénévoles participent également à l'évolution des outils de contrôle, au comité de pilotage de la formation, aux chantiers déontologiques et aux réunions transversales sur des thématiques partagées.

VEILLE SUR LA GESTION DES EHPAD PAR LES ORGANISATIONS LABELLISÉES

Au regard des signalements médiatiques et des suivis réalisés par les pouvoirs publics dans des EHPAD publics, privés et associatifs, le Don en Confiance s'est inscrit dans une démarche de veille active. Le Don en Confiance a organisé un temps d'échanges entre les contrôleurs en charge d'organisations gérant des EHPAD sur les enjeux et pratiques liés à ce sujet spécifique ●

CONTRÔLE DES "COLLECTES UKRAINE"

Dans le contexte du conflit en Ukraine, le Don en Confiance a lancé en 2022 un programme spécifique de contrôle de la collecte des organisations labellisées.

Compte tenu du caractère exceptionnel de ce conflit et de ses conséquences humaines mais aussi financières, il s'est avéré nécessaire de veiller à ce qu'il puisse être démontré et attesté que ces collectes ont été gérées dans la plus complète transparence et dans le respect scrupuleux de la déontologie.

Ainsi, les premiers retours analysés en 2022 font état d'un bon respect de la déontologie concernant les collectes correspondantes. Ces travaux menés par la chargée de mission, se poursuivent en 2023.



Si je ne devais retenir qu'un seul évènement marquant de l'année 2022 ce serait la journée des bénévoles, (cf. p.45) qui a eu lieu en décembre. Elle a permis de renouer avec la vie associative du Don en Confiance et ainsi de mettre fin à plusieurs années de frustration. Lors de cette journée, nous nous sommes projetés en menant des réflexions en lien avec notre nouveau plan stratégique "Ancrage & Perspectives", sous forme d'ateliers, qui abordaient les thèmes des qualités comportementales relatives à tous les acteurs du Don en Confiance, ou encore des améliorations continues à prévoir pour notre méthodologie de contrôle. Ce fût un moment riche d'échanges, de grande convivialité et rempli d'énergie positive, où chacun a pris plaisir à retrouver ses pairs, l'équipe permanente et les administrateurs présents. Enfin, c'était l'occasion d'apprécier la force de notre collectif, l'un des piliers du Don en Confiance au service des organisations labellisées.

REMI RACLET, animateur contrôle



Développement : bilan 2022 et perspectives

Deux nouvelles organisations ont rejoint la communauté des labellisées "Don en Confiance" en 2022.



FONDATION ALZHEIMER

Créée en 2008, la Fondation Alzheimer finance une recherche audacieuse et innovante pour comprendre les mécanismes de la maladie, trouver de nouveaux traitements et retarder l'âge d'apparition des symptômes. La Fondation soutient la recherche, des sciences fondamentales aux sciences humaines et sociales, accélère les transferts de découvertes en stimulant l'innovation et sensibilise le grand public à la prévention. La Fondation associe les acteurs nationaux et internationaux impliqués dans la lutte contre cette maladie.

“

Depuis sa création, la Fondation Alzheimer a enraciné ses valeurs dans l'excellence, l'intégrité et la transparence au service de la recherche française sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées. Notre démarche avec le Don en Confiance s'inscrit dans une perspective de long terme qui traduit notre engagement auprès de la communauté scientifique et médicale ainsi que du grand public. L'obtention du label "Don en Confiance" constitue donc un aboutissement et une reconnaissance majeurs de l'action de notre Fondation.

”

PHILIPPE AMOUEL, directeur général de la Fondation Alzheimer



FONDATION LE REFUGE

Créée en 2003 à Montpellier, la Fondation Le Refuge a pour objectif de prévenir l'isolement et le suicide des jeunes LGBT+, de 14 à 25 ans. Grâce à ses 20 dispositifs d'accueil en France, la Fondation héberge et accompagne socialement et psychologiquement ces jeunes victimes de LGBT-phobies en situation de rupture familiale. La Fondation gère également une ligne téléphonique disponible 24h/24. Elle propose enfin des actions de sensibilisation, notamment en milieu scolaire.

CINQ CANDIDATURES EN COURS

Un flot continu d'organisations est amené à solliciter le Don en Confiance dans l'optique d'une démarche de labellisation ; ceci dans une perspective de progresser vers les meilleures pratiques, de rassurer les financeurs privés, de rejoindre un collectif d'organisations partageant les mêmes valeurs et, avant tout, de bénéficier de la reconnaissance incarnée par le label.

En 2022, le Conseil d'administration a prononcé la recevabilité de deux candidatures pour une instruction en vue de l'obtention du label, portant à cinq le nombre de candidatures en cours au 31 décembre. Cette année, près d'une quarantaine d'organisations a pris contact avec le Don en Confiance, dans l'optique d'une candidature ou pour demander des informations sur le label "Don en Confiance".

À noter que les dossiers d'organisations disposant d'un montant annuel de collecte de ressources privées situé en-dessous du seuil actuel fixé à 500K € sont examinés à titre expérimental. La déléguée déontologie et relations extérieures, chargée notamment d'instruire la recevabilité des candidatures d'organisations, traite les demandes au fur et à mesure, et en prépare l'examen par le comité de l'agrément puis le Conseil d'administration (cf. p.52) ●

“

La labellisation de la Fondation Le Refuge par le Don en Confiance est une vraie preuve de reconnaissance pour notre organisation reconnue d'utilité publique depuis 2011. Ce label atteste un peu plus de notre transparence vis-à-vis de nos financeurs et de nos soutiens. Il est aussi la preuve que notre Fondation poursuit sa professionnalisation avec rigueur et méthode. Je souhaite souligner que ce label nous apporte un vrai soutien public pour notre travail au service des centaines de jeunes LGBT+ que nous accueillons chaque année et qu'il nous permet de faire progresser nos process ainsi que notre organisation.

”

MICHEL SUCHOD, président de la Fondation Le Refuge



Les organisations par date de labellisation

1990 Institut Pasteur de Paris
Association Valentin Haüy
Fondation pour la Recherche Médicale
Secours Catholique
Unicef France
Médecins du Monde

1991 Action contre la Faim
Association les Petits Frères des Pauvres
Ligue contre le cancer
Secours Populaire français
APF France handicap

1992 CCFD - Terre Solidaire
Jeunesse au Plein Air
Ordre de Malte France (association)
SOS Villages d'Enfants

1995 Comité Français pour la Solidarité Internationale
Partage
France Parrainages

1996 L'Îlot
Un Enfant par la Main
Vaincre la Mucoviscidose

1997 Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France
La Cimade
SOS-SAHÉL International France
Fondation Abbé Pierre
Fegefluc

1998 Amnesty International France
Fondation Perce-Neige
Habitat et Humanisme
Foyer de Cachan

1999 ATD Quart-Monde
Fondation ARC pour la recherche sur le cancer
La Chaîne de l'Espoir

2000 Croix-Rouge française
Fondation de l'Avenir
Frères des Hommes
Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
Association Petits Princes

2004 Délégation Catholique pour la Coopération
A Chacun son Everest

2005 Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-pompiers
Fondation des Petits Frères des Pauvres

2006 Care France
Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières

2008 Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)

2009 Elevages sans frontières
Fondation Gustave Roussy
Institut Gustave Roussy
Aide à l'Enfance Tibétaine

2010 Entrepreneurs du Monde
OSÉ - Œuvre de Secours aux Enfants
Oxfam France
Institut du Cerveau
La Mie de Pain
Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique (ARSLA)

2011 Plan France
Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme
France Alzheimer
Solidarité Laïque
Foyer Notre-Dame des Sans-Abri
SIF - Secours Islamique France
Welfarm
ACTED
Toutes à l'école

2012 Fondation ARSEP
France Nature Environnement
Fondation Hôpital Saint-Joseph (Marseille)

2013 AIDES
Action Enfance
Le Rire Médecin

2014 Electriciens sans frontières
Vaincre les Maladies Lysosomales
Fondation Saint Matthieu

2015 Solidarités Nouvelles pour le Logement
Société de Saint-Vincent-de-Paul

2016 la SPA - Société Protectrice des Animaux
Terre & Humanisme
Fondation Paris-Dauphine
Coalition Plus
Fondation Foch
L'Œuvre d'Orient

2017 Solidarités International
Asmae - Association Sœur Emmanuelle
Fondation AJD Maurice Gounon

2018 Ligue des droits de l'Homme
Fédération de Charité Caritas Alsace
Pollinis

2019 Mécénat Chirurgie Cardiaque
Unapei

2020 Emmaüs Solidarité
Vision du Monde
Fédération Française de Cardiologie
Fondation Raoul Follereau

2021 Amref Health Africa

2022 Fondation Alzheimer
Fondation Le Refuge



Faire connaître notre label

La présence du Don en Confiance s'est intensifiée sur les réseaux sociaux. Plusieurs évènements ont également permis de maintenir une présence significative du label dans les médias.

ABONNÉS RÉSEAUX SOCIAUX au 13 janvier 2023



2687
abonnés



1536
abonnés



730
abonnés



1599
abonnés

Une communication au service de la notoriété grand public

L'invasion de l'Ukraine début 2022, a conduit le Don en Confiance à lancer une campagne visant à accompagner les donateurs dans leur engagement auprès de la population ukrainienne. A suivi l'adoption du plan stratégique "Ancrage & Perspectives" en juin, qui a pour objectif majeur de déployer la notoriété du label. Ainsi, la présence du Don en Confiance s'est intensifiée sur les réseaux sociaux, c'est entre autres plus de 50 % d'abonnés supplémentaires qui suivent sa page LinkedIn.

DONS POUR L'UKRAINE, COMMENT FAIRE ?

Dès le début du conflit, le Don en Confiance a largement diffusé ses communications (communiqués de presse et vidéo) reprenant ses conseils pour faire un don en toute sécurité et qui arrive à destination, notamment en situation d'urgence, et citant les organisations labellisées mobilisées pour la population ukrainienne.

Les tweets du Don en Confiance ont été imprimés plus de 7 000 fois sur le sujet. Le site spécialisé carenews.com s'en est également fait le relai à plusieurs reprises.

Devant l'élan de générosité des Français, Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, a organisé une concertation des principales têtes de réseau concernées, s'appuyant sur les conseils aux donateurs du Don en Confiance.

Les communications du Don en Confiance ont également été reprises sur les sites associations.gouv.fr et gouvernement.fr via une page d'actualité dédiée intitulée "Ukraine, comment donner en toute sécurité ?".



UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LE PETIT ÉCRAN ET EN RADIO

Cette campagne a pour objectif de renforcer la confiance des Français envers le secteur associatif et d'encourager la générosité. L'angle proposé comporte un but essentiellement pédagogique et vise à sensibiliser le téléspectateur à l'utilité de donner de manière éclairée et responsable en suivant des conseils simples et pratiques. Ce spot a été diffusé gracieusement sur France 5 la première semaine du mois de juin.

La bande sonore de cette vidéo a été répandue sur les ondes de la radio RTL, *pro bono* également, à raison de deux à trois fois par jour, la dernière semaine de décembre. Retrouvez cette campagne sur la chaîne YouTube du Don en Confiance !

UN LABEL QUI S'AFFICHE !

Dans le cadre d'un partenariat avec JC Decaux, 1 000 affiches visant à promouvoir le label "Don en Confiance" ont été gracieusement apposées aux quatre coins de la France, ainsi qu'en région parisienne, sur une période de six semaines pendant l'été.



UNE INTENSIFICATION DE L'ACTIVITÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

En 2022, les différentes publications du Don en Confiance sur les réseaux sociaux ont permis de toujours mieux faire connaître son label et d'élargir ses communautés, notamment sur LinkedIn avec une progression de +592 *followers* (vs 2021). Le Don en Confiance y a mené plusieurs campagnes, plus particulièrement en novembre, avec la publication de visuels et de vidéos illustrant les résultats du 15^{ème} Baromètre de la confiance (cf. p.39) puis en décembre *via* la diffusion des conseils aux donateurs dans le cadre des collectes de fin d'année et lors du déploiement d'une série de vidéos pédagogiques visant à expliquer le fonctionnement du Don en Confiance. Autant de publications qui, ajoutées aux annonces des renouvellements et obtentions du label, ont été largement relayées, notamment par les organisations labellisées, permettant ainsi une diffusion d'envergure (une moyenne de 21.7K d'impressions des tweets du Don en Confiance sur l'année).

Un grand merci à la youtubeuse Manon Bril d'avoir cité le Don en Confiance dans sa vidéo "Comment savoir si nos dons sont bien utilisés ?" publiée le 12 octobre sur sa chaîne YouTube intitulée "C'est une autre histoire" dans le cadre de la campagne #VosDonsAgissent2022, lancée par Infodon !

Vous retrouverez ci-dessous le détail des statistiques de sa publication.

Comment savoir si nos dons sont bien utilisés ?



C'est une autre histoire

4 k
J'aime

67 146
vues

12 oct.
2022

DIFFUSION DE L'ÉMISSION CASH INVESTIGATION

Le 20 octobre a été diffusée l'émission Cash Investigation intitulée "Entreprises, mécénat, associations : les liaisons dangereuses" pour laquelle le Don en Confiance a été interrogé et a fait l'objet d'un reportage. Le Don en Confiance y a notamment été challengé sur son indépendance et son fonctionnement.



#GIVINGTUESDAY

Le Don en Confiance a pris part le 29 novembre au *Giving Tuesday*, mouvement mondial qui célèbre et encourage la générosité, l'engagement et la solidarité. À cette occasion, un article sur les conseils aux donateurs du Don en Confiance, intégrant la vidéo d'animation à ce sujet, a été publié sur le site givingtuesday.fr, et relayé sur les réseaux sociaux en amont et le jour J.

#GI♥INGTUESDAY

UNE NEWSLETTER DÉDIÉE AU SECTEUR ASSOCIATIF

Plus de 1 000 abonnés reçoivent la newsletter du Don en Confiance qui est envoyée toutes les six semaines. Elle s'adresse principalement au secteur associatif, relatant les temps forts et l'actualité du Don en Confiance.



UN SITE INTERNET DE PLUS EN PLUS CONSULTÉ PAR LE PUBLIC

En 2022, la fréquentation du site Internet du Don en Confiance a enregistré une hausse de près de 20 000 visiteurs, dont plus de 10 000 sur le dernier trimestre de l'année. La page la plus fréquentée, après la page d'accueil, étant "*Comment donner en confiance ?*" soit près de 15 000 visiteurs (+5 000 vs 2021).

LE BLOG "PARLONS DE DON EN CONFIANCE"

Depuis sa création en 2019 par Chrystèle Lagnier, "Parlons de Don en Confiance" a fait l'objet de 19 *interviews* de dirigeant(es) d'organisations labellisées générant des échanges aussi riches que variés. Chacun avec sa singularité et sa bienveillance y fait part de son engagement, des missions conduites par son organisation, de son regard sur l'actualité politique et sociale et évoque ce que la labellisation du Don en Confiance apporte à sa structure. Les bénévoles y ont également leur rôle à jouer. Ils témoignent de leur expérience associative ainsi que de leur aventure au sein du Don en Confiance, dans la rubrique "Paroles de bénévoles". En parallèle, Rachel Guez s'est entretenue avec Chrystèle afin de partager son ressenti lié à sa prise de fonction. Consulté en moyenne par près de 7 000 personnes par mois, ce blog connaît une progression encourageante et un engouement certain.

→ Rendez-vous sur parlonsdedonenconfiance.com pour découvrir tous les témoignages !

don
parlons de
en confiance

Bilan médias

En 2022, plusieurs évènements ont permis au Don en Confiance de maintenir une présence significative dans les médias, avec plus d'une centaine de parutions réparties entre la presse nationale et régionale. Le Don en Confiance a été davantage sollicité cette année par rapport à 2021, notamment pour ses recommandations auprès des donateurs afin qu'ils puissent faire un don en toute confiance.

Avec la guerre en Ukraine, le secteur de la générosité retrouve dès février une place prépondérante dans les médias. Le Don en Confiance y a développé une présence quantitative et qualitative grâce à l'envoi d'un communiqué de presse sur les conseils aux donateurs, permettant une belle retombée dans un média spécialisé grand public : *Le Figaro Particulier*. Cet article traitait "des cinq organismes sûrs pour donner à l'Ukraine".

Une dizaine de retombées a également découlé de cette campagne dans la presse quotidienne régionale, dans *La Dépêche*, *Sud-Ouest* ou encore *Nord Éclair*. Par ailleurs, Nathalie Blum, directrice générale jusqu'en mars, a été interviewée par un journaliste de la radio *Totem Rodez* (diffusée dans l'émission "Martin Bonheur") où elle a alerté le public et conseillé sur la bonne attitude à avoir face à la multiplication des cagnottes personnelles en ligne dans le cadre de cette situation d'urgence. Les crises humanitaires peuvent en effet faire l'objet de faux appels aux dons, notamment auprès des personnes fragiles ou isolées. Dans ces situations, le Don en Confiance conseille d'être prudent pour que les actes généreux puissent se réaliser sans méfiance ni arrière-pensée.

Au cours du dernier trimestre de l'année, des médias nationaux et spécialisés ont intégré le Don en Confiance dans des sujets de fond sur le secteur, l'évolution de la générosité, en s'appuyant sur ses conseils aux donateurs. Par exemple, *Le Figaro* a publié un article indiquant comment procéder pour donner en toute confiance. Le magazine *Parenthèse* a consacré une double page au Don en Confiance dans son "cahier solidarité" où étaient présentées les organisations labellisées et exposés les conseils aux donateurs. Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures, a été interviewée par un journaliste de *Paris Match* dans le cadre d'un article sur les dons et la philanthropie, mettant aussi en avant les conseils aux donateurs du Don en Confiance. *Notre Temps* a publié un article sur les bons réflexes à avoir avant de faire un don.



À noter également que dans son édit, *radio RCF* a fait part de tout l'intérêt du label "Don en Confiance", "permettant de reconnaître les associations sérieuses dans leur gestion" en lien avec l'article de *Notre Temps*.



De surcroît, les organisations labellisées font presque systématiquement référence à leur labellisation "Don en Confiance" dans leurs publications dans les médias et nous les en remercions.

Au cours du second trimestre, le Don en Confiance a été approché pour répondre à une interview menée par Élise Lucet, journaliste-vedette de l'émission "Cash Investigation". Rachel Guez, directrice générale depuis juin, et Mathilde Cuchet-Chosseler ont répondu à ses questions. Ces interviews ont été diffusées dans le cadre de l'émission intitulée "Entreprises, mécénat, associations : les liaisons dangereuses" du 20 octobre. En dépit de la tonalité à charge du reportage, cela a toutefois permis de positionner le "Don en Confiance" en tant que label de référence du secteur de la générosité. Une réponse de Patrick Jozon, président, a été publiée sur le blog "parlonsdedonenconfiance.com" (cf. p.36), consultée plus de 5 000 fois, visant à clarifier le positionnement et le modèle socio-économique du Don en Confiance et garantissant l'indépendance de son label. Cette publication a été largement relayée sur les réseaux sociaux (5.7K d'impressions totales et près de 400 clics), ainsi que sur carenews.com et mediatico.fr.

UNE ANNÉE DE TRANSITION POUR LES RELATIONS MÉDIAS

L'année 2022 a été marquée par l'arrêt du contrat avec l'agence qui était en charge des relations médias depuis 2017. Cette mission a été internalisée et incombe désormais à la nouvelle responsable communication, en poste depuis février.

LES SUJETS PRESSE PHARES EN 2022

FEVRIER

La Fondation Alzheimer obtient le label "Don en Confiance"
Guerre en Ukraine : conseils aux donateurs

MARS

Ukraine : les organisations labellisées qui se mobilisent

JUIN

Arrivée de Rachel Guez, directrice générale

OCTOBRE

Parution de la Charte de déontologie du mécénat d'entreprise

NOVEMBRE

La Fondation Le Refuge obtient le label "Don en Confiance"
15^{ème} édition du Baromètre de la confiance

DECEMBRE

Collectes de fin d'année : conseils aux donateurs

EN RELATION DIRECTE AVEC LE PUBLIC

Comme chaque année, les donateurs et les personnes en recherche d'informations ont été nombreux à interroger le Don en Confiance (par mail, téléphone et courrier) pour connaître la liste des organisations labellisées afin de déterminer leurs choix de dons, ne plus être sollicités par des appels à dons, obtenir des informations sur des organisations labellisées ou non, ou faire part de litiges. Toutes ces questions font l'objet d'une procédure de suivi et de réponse établie par le comité de direction du Don en Confiance. Quelques exemples de messages démontrent l'impact du label "Don en Confiance" sur le choix des donateurs dans l'encadré ci-dessous ●

Le courrier des donateurs (extraits)

« Je souhaite faire des dons réguliers pour [l'association x] mais je veux être certaine que l'argent sera bien utilisé. Est-ce que cette association est sérieuse ? Il y a malheureusement tellement d'arnaques que ça me freine un peu. » **Dominique (79)**

« Est-il possible d'avoir une liste simple des bonnes œuvres sûres et vraiment efficaces ? » **Jean-Claude (13)**

« Comment sait-on si une association qui n'est pas labellisée est fiable ou pas ? Y a-t-il un moyen de savoir si vous les avez auditées et qu'elles n'ont pas eu le label, ou tout simplement qu'elles n'ont pas demandé ? » **Laurent (75)**

« Je voudrais savoir quel(s) risque(s) un donateur prend s'il donne à une association ou œuvre non labellisée "Don en Confiance". Je ne comprends pas pourquoi des grandes fondations ne le sont pas, par exemple [la fondation x], ce qui me fait douter sur mes choix passés et va remettre en question mes futurs choix. » **Olivier (10)**

« Avant de démarrer une initiative de collecte de fonds pour l'Ukraine, je voulais vérifier cette association pour éviter que l'argent ne soit pas détourné. Je n'ai pas trouvé d'information sur Internet, aucune information de garantie, de quel pourcentage ils prennent sur les dons, pouvez-vous me dire si je peux leur faire confiance ? » **Roberto (75)**

15^{ème} édition du Baromètre de la confiance



Dans le cadre de cette nouvelle édition, il ressort que, dans un contexte de multiples crises et en dépit d'une tendance au repli sur soi, les Français ont fait preuve d'un important élan de générosité en réaction à l'invasion de l'Ukraine. Zoom sur la confiance des Français envers les associations et fondations qui ont fait appel aux dons en 2022.

On constate que 34 % des Français ont fait un don ou du bénévolat en réaction à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. 23 % ont fait un don matériel à une association ou fondation pour aider la population ukrainienne, 15 % un don financier et 9 % du bénévolat.

L'ÉLAN DE GÉNÉROSITÉ DES FRANÇAIS ENVERS LA POPULATION UKRAINIENNE

Une majorité de Français préfère faire des dons pour lutter contre des problèmes à long terme (53 %) plutôt que pour répondre à une situation d'urgence (14 %) qui leur inspire moins confiance. Un constat paradoxal dans la mesure où ils ont massivement donné pour l'Ukraine mais qui explique sans doute pourquoi leur confiance générale à l'égard des associations et fondations qui font appel aux dons recule légèrement cette année (49 %, -5 pts vs 2021). À noter que les 18/24 ans sont, quant à eux, 59 % à leur accorder leur confiance.

UNE ANNÉE DE CRISES

À la guerre en Ukraine s'ajoutent d'autres situations de crise : économique, climatique, énergétique... Dans ce contexte, les Français ne semblent pas tant exprimer un recul de leur confiance à l'égard des associations et fondations qu'une attente accentuée envers l'État et l'action publique.

Cette tendance est particulièrement notable dans le cas de la protection de l'environnement. 47 % des Français faisaient davantage confiance aux associations et fondations pour agir dans ce domaine en 2020 contre 32 % en 2022.

Au-delà de ces attentes fortes envers les pouvoirs publics, la crise économique a pu occasionner un certain repli sur soi. 32 % des personnes interrogées expliquent ne pas donner à une association ou fondation car elles ne se sentent pas solidaires de certaines causes, ou qu'elles estiment que cela ne sert à rien.

CERTAINS FREINS EMPÊCHENT DE FAIRE DES DONNS...

Le manque de confiance

61 %

57 %

Le manque d'argent

51 %

L'absence de sentiment de solidarité avec certaines causes

Le manque de confiance est le frein principal pour les 65 ans et plus (78 %) et les donateurs réguliers (72 %) tandis que manquer de connaissance sur le sujet est celui des 18-24 ans (40 %).



Faites-vous davantage confiance aux pouvoirs publics ou aux associations et fondations faisant appel aux dons pour ...?

aux associations et fondations
faisant appel aux dons

ni à l'un ni à l'autre

aux pouvoirs publics

ne se prononcent pas

DES LEVIERS DE CONFIANCE QUI SE MAINTIENNENT

Les principaux motifs de don aux associations et fondations demeurent la cause qu'elles défendent (61 %), la traçabilité des dons (57 %) et l'efficacité des actions menées (51 %).

Parmi les facteurs qui jouent le plus dans la confiance que les Français accordent aux associations et fondations, on retrouve tous les éléments qui témoignent de la rigueur de leur engagement : afficher clairement ses missions et s'y tenir (65 %), gérer rigoureusement les dons (65 %) et rendre compte des actions menées (64 %) ●

*Cette étude a été réalisée par l'institut Viavoice du 6 au 14 septembre 2022 en ligne auprès d'un échantillon de 2 000 personnes représentatives de la population française de plus de 18 ans. Représentativité par la méthode des quotas appliquée aux critères suivants : sexe, âge, profession de l'interviewé, région et catégorie d'agglomération.

PROTÉGER LES ANIMAUX

55 % 23 % 13 % 9 %

AIDER ET ACCOMPAGNER LES RÉFUGIERS ET DEMANDEURS D'ASILE

34 % 31 % 21 % 14 %

LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

34 % 31 % 25 % 10 %

VENIR EN AIDE AUX PERSONNES MALADES OU HANDICAPÉES

34 % 26 % 32 % 8 %

FAIRE AVANCER LA RECHERCHE MÉDICALE ET LUTTER CONTRE LES MALADIES

33 % 25 % 33 % 9 %

SOUTENIR DES PROJETS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

32 % 32 % 24 % 12 %

AIDER LES VICTIMES DE CONFLITS DANS LE MONDE

32 % 32 % 24 % 12 %

AGIR POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

32 % 33 % 26 % 9 %

APPORTER UNE AIDE D'URGENCE AUX POPULATIONS VICTIMES DE CATASTROPHE NATURELLE OU D'ÉPIDÉMIE

32 % 22 % 37 % 9 %

AGIR POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME

30 % 28 % 32 % 10 %

AGIR POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

27 % 25 % 39 % 9 %

SOUTENIR LA RÉUSSITE SCOLAIRE, LUTTER CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE

22 % 34 % 34 % 10 %

PROMOUVOIR LA CULTURE, LA RENDRE ACCESSIBLE À TOUS

20 % 27 % 43 % 10 %

AGIR POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI

12 % 35 % 44 % 9 %



Animer notre vie associative

Au Don en Confiance, le processus de labellisation et le contrôle continu des organisations labellisées est pris en charge par des bénévoles. Ils mènent tout au long de l'année un travail approfondi et engagé. Un grand merci à eux !

Focus : adoption d'une nouvelle stratégie "Ancrage & Perspectives"

Sous l'impulsion de Patrick Jozon, président du Don en Confiance, le plan stratégique élaboré par un comité de réflexion dans un premier temps, puis enrichi des réflexions des bénévoles et des organisations labellisées dans un second temps, a fait l'objet d'une présentation aux organisations labellisées lors de trois rencontres virtuelles organisées les 26 et 28 avril et 11 mai 2022, puis a été adopté lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 14 juin.



DÉVELOPPER NOS FONDAMENTAUX



Un label de référence, un référentiel adapté et un dispositif de contrôle toujours en amélioration

- Enrichir en permanence le référentiel déontologique
- Améliorer en continu le contrôle et l'activité de labellisation



Une nouvelle stratégie de marque pour répondre aux défis de la notoriété

- Faire des organisations labellisées des ambassadrices du label
- Moderniser le label



Une contribution active et un sentiment d'appartenance fort des bénévoles et des organisations labellisées

- Redynamiser la vie associative bénévole
- Animer la communauté des labellisés



ENGAGER DE NOUVELLES PRIORITÉS



Un service renforcé au donateur en prenant appui sur le rôle d'expert du Don en Confiance

- Communiquer de façon interactive avec le public
- Faciliter l'accès à l'information précédant l'acte de donner



Une réponse aux enjeux sociétaux et aux attentes des donateurs et mécènes

- Ouvrir une réflexion sur la RSE et l'éthique
- Déployer une déontologie du mécénat d'entreprise



La progression du secteur associatif dans son ensemble

- Déployer le partage de l'expertise du Don en Confiance
- Expérimenter une nouvelle offre à destination d'une cible élargie d'organisations

À ce jour, le déploiement des projets contenus dans chaque chantier se déroule conformément aux engagements initialement prévus. Des points d'avancement sont effectués régulièrement auprès des instances du Don en Confiance ●

Engagement des bénévoles au Don en Confiance

Au Don en Confiance, le processus de labellisation et le contrôle continu des organisations labellisées est pris en charge par des bénévoles. Ils mènent tout au long de l'année un travail approfondi et engagé.

FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT, DEUX GARANTIES POUR L'HOMOGENÉITÉ DU CONTRÔLE

Les bénévoles du Don en Confiance se forment en participant à une ou plusieurs séances de formation proposé(es) tout au long de l'année. Cela comprend des séances de mise à jour des connaissances mais aussi de formations thématiques portant sur le fonctionnement des fondations et fonds de dotation, la transparence économique et financière ou encore la collecte digitale (*pro bono* d'Adfinitas).



Afin de renforcer l'homogénéité du contrôle, chaque contrôleur participe à un cercle qui se réunit quatre fois par an. Ces cercles sont animés par les responsables de cercle composant l'équipe d'animation du contrôle (cf. p.46) souvent eux-mêmes contrôleurs. En outre, les responsables de cercle épaulent en continu les contrôleurs de leur cercle, en particulier lors de la rédaction de leurs rapports mais également à tout moment dans le cadre du suivi des organisations labellisées. Pour renouveler la communauté des bénévoles, deux ou trois sessions de formation initiale sont organisées chaque année, à l'attention des candidats à l'exercice d'un bénévolat au sein du Don en Confiance. En 2022, 18 candidats ont suivi ce cursus de formation, et ont tous été nommés ensuite contrôleurs auprès d'une organisation labellisée ou candidate.

Un collectif renforcé et véritablement participatif



« L'année 2022 s'est révélée un grand cru pour les ressources bénévoles avec l'arrivée de 18 nouveaux contrôleurs ! L'élargissement, en 2021, du périmètre de publication de nos offres de mission à de nouvelles plateformes, sites ou réseaux sociaux a ainsi commencé à porter ses fruits. Tous les bénévoles sont affectés, soit comme contrôleur d'une association ou fondation, soit comme membre de la Commission d'agrément statuant sur l'attribution ou le renouvellement du label. Nombre d'entre eux participent en outre aux groupes de travail sur l'évolution de la déontologie et des process de contrôle ou interviennent dans les sessions de formation. Tous ont également été impliqués dans l'élaboration du plan stratégique 2022-2024 "Ancrage & Perspectives" récemment adopté. C'est donc un collectif renforcé et véritablement participatif qui est en place au sein des cercles de contrôleurs et de la Commission d'agrément pour assurer, en lien étroit avec l'équipe des permanentes, notre mission : accompagner les organisations labellisées à améliorer leurs pratiques afin de renforcer la confiance des donateurs. »



MARIE MENANT, responsable des ressources humaines bénévoles





UN RECRUTEMENT SÉLECTIF DES BÉNÉVOLES

Le recrutement des bénévoles s'effectue avec sélectivité et régularité. Il se déroule en plusieurs étapes : un entretien préalable, huit demi-journées de formation initiale, une évaluation collégiale et un entretien final. Il assure la stabilité de l'effectif des bénévoles au fil du temps.

DES BÉNÉVOLES INVESTIS

Les 91 contrôleurs du Don en Confiance recensés sur l'année 2022 ont consacré 1 604 journées à leur mission pour le Don en Confiance, soit en moyenne 18 journées pour chacun d'eux. La mission d'animation et de soutien a représenté à elle seule 484 journées de travail en 2022, soit 54 journées en moyenne pour chacun des responsables de cercle de contrôleurs. Les membres de la Commission d'agrément, quant à eux, ont consacré au total 477 journées de travail au Don en Confiance, soit en moyenne 43 journées par personne.

UNE CELLULE JURIDIQUE PAR DES BÉNÉVOLES, POUR LES BÉNÉVOLES

Composée de quatre bénévoles, la cellule juridique, lancée en 2018, s'est réunie régulièrement tout au long de l'année afin d'élaborer les numéros trimestriels de la "Lettre Actualités juridiques". Riche et très documentée, celle-ci vise à renforcer l'information juridique dont peuvent disposer les bénévoles sur les sujets en relation directe avec le secteur associatif.



Chiffres-clefs de la valorisation du bénévolat

Sur **125 bénévoles** présents au cours de l'année 2022, **2 700 journées** de travail,

soit l'équivalent de **12 personnes à temps plein**,

une moyenne de **22 journées par bénévole**.

DEVENEZ CONTRÔLEUR(E) BÉNÉVOLE AU DON EN CONFIA NCE !

Le Don en Confiance est à la recherche de nouveaux bénévoles dans toute la France pour assurer la fonction de contrôleur d'une (ou deux) organisation(s) labellisée(s) aux côtés de la centaine de bénévoles qui constitue actuellement les équipes.

→ Pour plus d'information sur la mission, rendez-vous sur donenconfiance.org



Focus sur la journée annuelle des bénévoles

L'amélioration de la situation sanitaire en 2022 a permis au Don en Confiance d'organiser une journée dédiée aux bénévoles, qu'ils soient membres des équipes de contrôle et d'agrément ou du Conseil d'administration. Cette journée s'est déroulée le 6 décembre et a permis d'alterner temps de travaux de groupes et moments d'échanges conviviaux. Notamment, quatre ateliers de travaux collectifs se sont succédés autour de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du Don en Confiance (cf. p.42). À l'issue de cette journée, nous avons tous pu profiter d'un moment de détente au sein de la Fondation EDF en découvrant l'exposition "Faut-il voyager pour être heureux".



Les quatre bénévoles de la cellule juridique :
Jean-Paul Bouquin, Catherine Amiel, Jean-Louis
Gaugiran et Pascal Durand-Barthez

Un grand merci à tous nos bénévoles !

La Commission d'agrément



Geneviève YAVCHITZ
Présidente



Eric ELGHOZI
Vice-président



Christiane BRUERE-DAWSON



Brigitte DURAND



Pascal DURAND-BARTHEZ



Jean-Pierre DUTERTRE



Sylvaine FALQUE



Philippe LEVEQUE



Rémy GAVARD-SUAIRE



Danielle PERRY



Marie-Claire PLAUD

L'équipe d'animation du contrôle



Rémi RACLET
Animateur contrôle



Jean-Philippe BERNARD



André COCHARD



Corinne FORGUES



Jean-Louis GAUGIRAN



François GAYRAL



Didier HENRIOT



Jean-François LEMOUX



Marcel WELFRINGER

Les experts bénévoles



Jean-Paul BOUQUIN



Arnaud MASSELIN



Marie MENANT



Alexis VANDEVIVERE

Les contrôleurs

en exercice ou en cours d'affectation au 31 décembre 2022



Catherine AMIEL



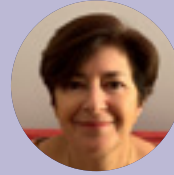
Dominique ANGLARET



Thierry BADEL



Jean-François BAYET



Manuela BELORGEY



Hervé BERHAUT



Gérard BERTAULT



Alice BERTRAND



François BEURNIER



Frédéric BOMPAIRE



Françoise BONFANTE



Michel BOTREL



Michel BRIAND



Thomas BROWN



Isabelle BRUGEAUD



Jean-François BUREAU



Alain BURQ



Philippe CAILLE



Paulette CASTEL



Gérard CATTON



Arnaud CHASTEL



Jean-Louis COUDRILLIER



Michel CROCHON



Eric de BODARD



Frantz DEGBOE



Michel DELAPLACE



Bertrand d'HAUTEFEUILLE



Pierre DROMARD



Jeannine DUCLOS-SIKORZYNSKI



Jacques ETHEVENIN



Jean-Paul FRANCO



Pierre FREVILLE



Alain FREVOL



Bernard GABRIELLE



Gilles GANTOIS



Edwige GAUQUELIN-KOCH



Bruno GERALD



Gilbert GOUBERT



Olivier HAERTIG



Thierry HANNECART



Laurent HERVE



Odile JARRY



Michel KAHN



Jean-Michel KAY



**Anne
LANDIER-JUGLAR**



Jean-Marc LANSIN



Philippe LEGREZ



Pierette LEVEQUE



Laurent LIOT



Ghyslaine MACHAL



François MARION



Anne MENIEL



Jean MIGNOT



Chantal MILLET



Patrick MONOD



Bernard MUGNIER



Marcel MULOT



Laurent PADOUX



**Françoise
PATRIGEON**



**Jean-Pierre
PAUMIER**



Liliane PAVILLET



Serge PERINEAU



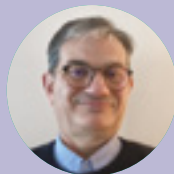
Florence PICARD



Bertrand PIENS



Pierre PIQUEMAL



Patrick POLCHI



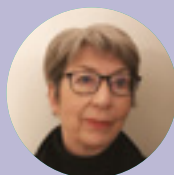
Christian RABEAU



Anne REY



Bénédicte ROTHEY



**Claire
SAINT-FELIX**



Laurent SAUQUET



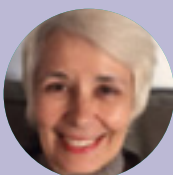
Sylvie SAUTON



Jacques SAUZAY



Henri SCHWARTZ



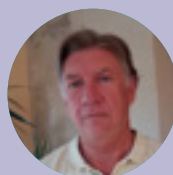
**Christine
SOUBRIARD**



Sarah SOULA



**Alexandra
TACCHINI**



Marc TELLIEZ



Patrick VINCENT

Piloter notre activité



Au 31 décembre 2022, l'association Comité de la Charte du Don en Confiance compte 104 membres : 96 organisations labellisées et 8 personnalités qualifiées. Elle est administrée par un Conseil d'administration de 15 membres élus par l'Assemblée générale.

À propos de la gouvernance du Don en Confiance

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES

Elle est l'organe souverain habilité à prendre les décisions majeures concernant la mission, l'organisation et le fonctionnement du Don en Confiance. Elle réunit tous les membres de l'association, tant personnes physiques que morales, chacun détenant une voix. L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 14 juin. 57 organisations membres (sur 95) et six personnalités qualifiées (sur 8) étaient présentes ou représentées ; une quarantaine de bénévoles y a également assisté. Toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées. L'Assemblée générale a également renouvelé à cette occasion les membres du Conseil d'administration (cf. p.51).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : COMPOSITION STATUTAIRE

Pour rappel, l'article 5 des Statuts stipule que : « L'association est administrée par un Conseil composé d'un nombre impair de 11 à 17 membres répartis dans deux collèges représentant les deux catégories de membres :

→ le collège des personnalités qualifiées, constituant la moitié plus un des administrateurs,

→ le collège des organisations agréées. Les membres du Conseil sont élus dans les deux catégories de membres dont se compose cette Assemblée au scrutin secret, en principe pour 3 ans, par l'ensemble des membres de l'Assemblée générale, au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés (pour, contre et abstentions) et, au second tour à la majorité simple représentant au moins le quart des suffrages exprimés. Les personnalités qualifiées sont élues en premier et le nombre de sièges d'administrateurs attribués à des

organisations agréées est ajusté en conséquence. »

Au 31 décembre 2022, l'association Comité de la Charte du Don en Confiance compte 104 membres : 96 organisations labellisées et 8 personnalités qualifiées. Elle est administrée par un Conseil d'administration de 15 membres élus par l'Assemblée générale. Ce Conseil comporte statutairement une majorité de personnalités qualifiées, qui n'exercent pas de fonctions à responsabilités dans les organisations labellisées, dont le président et la vice-présidente. Par délégation du Conseil, les décisions d'octroi ou de renouvellement du label sont prises par une commission d'experts indépendants : la Commission d'agrément. Les contrôleurs bénévoles désignés auprès des organisations labellisées sont également indépendants de toute attache avec elles.

MOUVEMENTS INTERVENUS EN 2022

L'Assemblée générale du 14 juin a élu comme personnalités qualifiées Anne Fretel et Florence Raineix, en remplacement de Jean-Claude Barbier et de Jean-Pierre Jochum. Du côté des organisations membres, la Fondation Hôpital Foch (représentée par Laurent Cayssials), la Société Protectrice des Animaux (représentée par Jacques-Charles Fombonne), Amnesty International France (représentée par Léo Tolub) et la Fondation pour la Recherche Médicale (représentée par Benjamin Pruvost) ont été élues.



Composition du Conseil d'administration

au 31 décembre 2022



Patrick JOZON,
président,
personnalité qualifiée



Florence RAINEIX,
vice-présidente,
personnalité qualifiée



Croix-Rouge française,
(Caroline CUSSAC)
trésorière



**Fondation ARC pour la
recherche sur le cancer,**
(François DUPRÉ)
secrétaire général



Amnesty International,
(Léo TOLUB)



Emmanuelle BARA,
personnalité qualifiée



Bertrand BRASSENS,
personnalité qualifiée



Fondation Hôpital Foch
(Laurent CAYSSIALS)



**Fondation pour la
Recherche Médicale**
(Benjamin PRUVOST)



Anne FRETTEL,
personnalité qualifiée



Ligue contre le cancer
(Raphaël COLOMER)



Jean LASSIGNARDIE,
personnalité qualifiée



**Philippe
PEUCH-LESTRADE,**
personnalité qualifiée



Ophra REBIERE,
personnalité qualifiée



**Société Protectrice des
Animaux**
(Jacques-Charles
FOMBONNE)

NOUVELLE COMPOSITION DU BUREAU

Le bureau, élu par le Conseil d'administration qui a suivi l'Assemblée générale, est constitué de Patrick Jozon, personnalité qualifiée (président), Florence Raineix, personnalité qualifiée (vice-présidente), Caroline Cussac, Croix-Rouge française (trésorière), et François Dupré, Fondation ARC pour la recherche sur le cancer (secrétaire général). Les membres du bureau sont consultés sur des questions d'actualité par le président et la directrice générale et se prononcent sur la gestion administrative et financière de l'association.

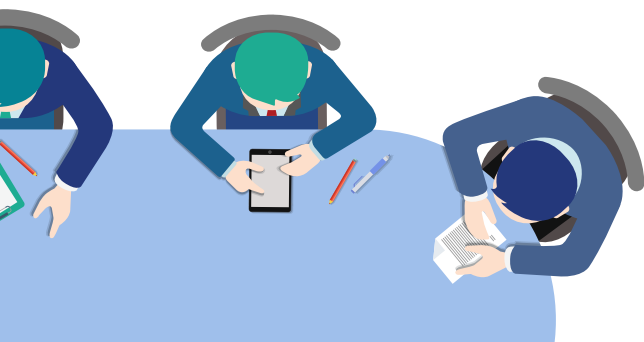
RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2022, le Conseil d'administration s'est réuni dix fois avec une durée moyenne de 3h, en visioconférence ou en présentiel.

Le Conseil d'administration a pris acte de toutes les décisions de la Commission d'agrément. Il a également traité de nombreux autres sujets liés, notamment, à l'élaboration du plan stratégique, aux règles de déontologie, à l'examen de nouvelles candidatures, à l'environnement du secteur associatif, à l'évolution des modalités de contrôle, à la notoriété et à la communication du Don en Confiance et à sa gestion en général.

Sur l'ensemble des réunions, le taux de présence est de 75 %, soit en légère baisse par rapport à l'année précédente, avec au minimum 70 % des membres présents ou représentés à chaque Conseil.

Le bon fonctionnement des instances est assuré par la directrice générale, avec le soutien de l'office manager.





LES TROIS COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rôle de ces comités est d'assister le Conseil d'administration dans la réalisation de ses missions en préparant et étudiant les décisions qui lui sont ensuite soumises.

Comité de l'agrément

Présidé par Philippe Peuch-Lestrade et composé de Laurent Cayssials, Raphaël Colomer, Jean Lassignardie, Florence Raineix et Léo Tolub, ce comité est chargé de l'examen, pour le compte du Conseil d'administration, des décisions prises par la Commission d'agrément (cf. p.24) et a pour missions d'examiner, avant de les présenter au Conseil, la recevabilité des candidatures (cf. p.31) et d'évaluer la qualité du travail de la Commission. Y participent également la responsable contrôle, la présidente de la Commission d'agrément, la directrice générale et la déléguée déontologie et relations extérieures en charge des dossiers de recevabilité. Ce comité s'est réuni huit fois en 2022, soit entre chaque séance de la Commission d'agrément et du Conseil d'administration, et a rendu 32 avis.

Comité de déontologie

Présidé par François Dupré et composé d'Emmanuelle Bara, Bertrand Brassens, Jacques-Charles Fombonne, Anne Fretel et Benjamin Pruvost, sa mission est d'étudier les évolutions de la déontologie proposées par les groupes de travail. Y participe également la déléguée déontologie et relations extérieures. Ce comité s'est réuni deux fois en 2022 afin d'établir le programme déontologique 2022-2023 et d'examiner le projet de Charte de déontologie du mécénat d'entreprise (cf. p.17).

Comité de nomination et de gouvernance

Ce comité, dont la mission est de proposer au Conseil d'administration des candidats pour toutes les nominations qui lui incombent et de s'assurer que la gouvernance du Don en Confiance demeure à la pointe des bonnes pratiques, est présidé par Ophra Rebiere et composé de Caroline Cussac, François Dupré et Patrick Jozon. Y participe également la directrice générale. Il s'est réuni cinq fois en 2022 avec à l'ordre du jour :

- les propositions de candidatures d'administrateurs au collège des personnalités qualifiées,
- la composition du bureau et des comités du Conseil,
- les nominations de bénévoles aux fonctions à responsabilités,
- les améliorations pouvant être apportées au Conseil d'administration.

LES AUTRES ORGANES

Instance de recours

Depuis 2010, l'Instance de recours permet à une organisation labellisée de contester une décision de non-renouvellement du label prise par la Commission d'agrément. Elle est présidée par Alain Girardet, magistrat, et composée d'Edith Archambault, professeur émérite à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, de Jean-Michel de Mourgues, magistrat honoraire à la Cour des comptes, de Jean-Pierre Jochum, en tant qu'administrateur personnalité qualifiée, et de Thierry Robert, au titre d'administrateur représentant les membres. L'Instance de recours n'a pas été saisie en 2022.

Comité de direction

Le comité de direction est constitué du président, de la directrice générale, de la présidente de la Commission d'agrément, de l'animateur contrôle, de la déléguée déontologie et relations extérieures, de la responsable contrôle, de la responsable communication et de la responsable des ressources humaines bénévoles, avec la participation de la chargée de mission. Il se réunit tous les mois, en format plénier et opérationnel, et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble des activités du Don en Confiance et de la programmation de ses travaux •



NATHALIE BLUM, directrice générale

Nathalie Blum a quitté le Don en Confiance en mars 2022, après avoir œuvré pendant huit ans au sein de l'association.

L'équipe permanente du Don en Confiance

Charlotte Renault a rejoint l'équipe en janvier 2022 en tant que chargée de mission. Titulaire d'un master 2 en sciences-politiques et d'un master 2 en ingénierie QSE, Charlotte a cumulé plusieurs expériences de chargée de mission et de cheffe de projet. Outre le pilotage de projets transversaux, elle a une expérience de l'audit et de la qualité aussi bien dans l'industrie que dans le service.

Mathilde Ndiaye a rejoint l'équipe en février 2022 en tant que responsable communication. Titulaire d'un master 2 en management de la communication stratégique et commerciale, Mathilde a développé son expertise en communication avec une douzaine d'années d'expérience au sein de plusieurs structures principalement dans le domaine de la formation.

Charlotte Orny a rejoint l'équipe en septembre 2022 au poste de chargée de communication en alternance, avec une présence de trois jours par semaine au Don en Confiance. Elle prépare actuellement un master 2 en management de la communication à l'IS-CPA – école de communication, de production et de journalisme à Paris.



Jade LOUCIF
Responsable contrôle

Charlotte RENAULT
Chargée de mission
attachée à la direction

Elisabeth FERREIRA
Office manager

Charlotte ORNY
Chargée de communication
(en alternance)

Nadia BENSALÉM
Assistante contrôle

Rachel GUEZ
Directrice générale

Mathilde CUCHET-CHOSSELER
Déléguée déontologie et
relations extérieures

Mathilde NDIAYE
Responsable
communication

Modèle socio-économique et synthèse des comptes 2022

NOTRE MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le modèle socio-économique du Don en Confiance repose sur le bénévolat de personnes hautement qualifiées, ayant exercé des fonctions de cadres supérieurs ou de dirigeants tous secteurs confondus. Elles prennent en charge la majeure partie de l'activité de labellisation et de contrôle continu. Les 2 700 journées passées par les 125 bénévoles ayant œuvré en 2022, correspondent à 12 équivalents temps plein. La valorisation du bénévolat représente près de deux fois les ressources financières, ce qui garantit l'indépendance du processus de labellisation.

Dès lors qu'elle est labellisée, une organisation devient *de facto* membre du Don en Confiance. Ainsi, l'essentiel des ressources financières provient des cotisations versées par les organisations labellisées. En 2022, elles représentent 80 % des ressources financières, sachant qu'elles sont calculées en fonction du montant des fonds privés recueillis provenant de la générosité du public, et non de la complexité de l'organisation, ni du temps passé pour mener à bien le processus de labellisation.

L'engagement du ministère de l'Éducation nationale, *via* la subvention qu'il verse dans le cadre d'une convention triennale, renouvelée en 2022, traduit l'importance de la mission que mène le Don en Confiance pour l'intérêt collectif. Avec la subvention perçue chaque année au titre de la formation des bénévoles, les subventions publiques représentent 10 % des ressources financières de l'association. Les aides des grands partenaires privés atteignent 4 % des ressources, avec le soutien financier annuellement accordé par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et celui du Crédit Mutuel, dans le cadre d'un engagement triennal renouvelé en 2021.

Le mot de la trésorière



“

Cette année encore, le résultat d'exploitation du Don en Confiance est positif, notamment grâce à la fidélité de nos partenaires publics et privés, ainsi qu'à la gestion rigoureuse portée par la direction générale.

Outre le maintien de notre activité courante, cela permettra au Don en Confiance de se projeter dans l'avenir et de mettre en œuvre les différents chantiers du plan stratégique 2022-2024 "Ancrage & Perspectives" adopté lors de notre dernière Assemblée générale.

Au-delà de la comptabilité qui est saine, je souhaiterais saluer la contribution des 125 bénévoles du Don en Confiance, valorisée à plus d'1,8 million d'euros, soit l'équivalent de deux fois nos ressources financières.

Je tiens également à souligner l'effort fourni pour gagner en notoriété, notamment la visibilité qu'ont conféré au Don en Confiance une campagne d'affichage et une campagne radio et télévisuelle, à titre gracieux.

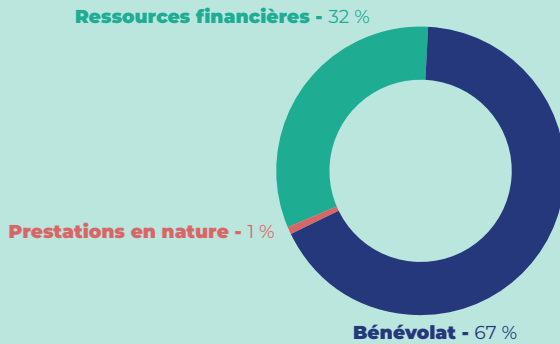
Enfin, je félicite les deux nouvelles fondations qui ont obtenu le label "Don en Confiance" rejoignant ainsi les 94 organisations labellisées

”

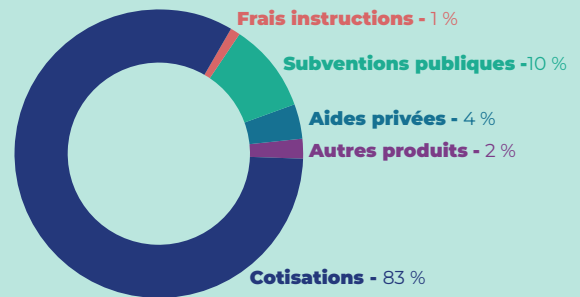
CAROLINE CUSSAC

Croix-Rouge française

NOS RESSOURCES



RESSOURCES FINANCIÈRES PAR ORIGINE



LES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2022 DANS LES COMPTES

L'année 2022 a été marquée par une forte transition dans l'équipe de permanentes et le changement de direction générale. Le risque de crise réputationnelle qui est survenu en fin d'année a surpris l'ensemble des équipes. Mais le sérieux et l'engagement des permanentes ont permis au Don en Confiance d'en sortir grand et d'amorcer avec énergie le déploiement de son plan stratégique "Ancrage & Perspectives", voté lors de l'Assemblée générale de juin.

L'État a réitéré sa confiance dans nos activités et notre capacité à contribuer à l'intérêt général en renouvelant ses subventions, qui serviront notamment à parfaire la formation de nos bénévoles au contrôle continu, accompagnant ainsi l'amélioration du fonctionnement des organisations labellisées.

La vie associative du Don en Confiance a repris, avec des journées consacrées aux bénévoles autour de réflexions stratégiques et de moments d'échanges.

Deux nouvelles fondations ont obtenu le label et trois instructions ont débuté en 2022.

Le lancement des chantiers correspondant au plan stratégique, impactera, en termes de charges, l'exercice 2023.

Un excédent de 86K € permettra de financer ces projets ambitieux.

Les prestations en nature comprennent la diffusion *pro bono* de la campagne des conseils aux donateurs *via* France 5 et RTL et la mise à

disposition d'espaces publicitaires gracieux sur des abribus JC Decaux.

La valorisation du bénévolat est équivalente à l'année précédente, avec des bénévoles consacrant cette année encore en moyenne 22 jours aux missions du Don en Confiance.

NOS MISSIONS

Les 125 bénévoles et les 8 permanentes conjuguent leurs efforts pour couvrir le champ de la mission du Don en Confiance avec, outre la labellisation et le contrôle continu, l'élaboration de la déontologie et la promotion des bonnes pratiques auprès du secteur, les actions de promotion du label et les études sur les attentes du public et des donateurs dans le cadre du Baromètre de la confiance.

LA POLITIQUE DE RÉSERVE

La politique de réserve du Don en Confiance doit lui permettre d'assurer la continuité de son fonctionnement en préservant son indépendance, avec la capacité de poursuivre son activité dans le cas d'une diminution conjoncturelle du nombre de cotisations. Pour répondre à cet objectif, les réserves doivent permettre de faire face à six à neuf mois de fonctionnement et ne doivent pas dépasser un an de budget.

Au 31 décembre 2022, le Don en Confiance a des fonds associatifs qui s'élèvent à 665 225 €, ce qui représente 76 % des charges 2022 ou environ neuf mois d'exploitation. Ces réserves nous permettront d'amorcer les chantiers du plan stratégique en 2023.





LES RÉSULTATS FINANCIERS 2022

CHARGES (€)	2022	2021
Achats	12 490	11 675
Services extérieurs	126 733	123 151
Autres services extérieurs	113 391	124 308
Impôts et taxes	19 141	25 044
Charges de personnel	489 421	561 567
Autres charges de gestion	10	215
Charges financières	-	-
Charges exceptionnelles	0	8 562
Dotation aux amortissements et aux provisions	4 986	4 624
Report en fonds dédiés	16 800	-
TOTAL DES CHARGES	782 972	859 146
Excédent	86 993	43 695

PRODUITS (€)	2022	2021
Cotisations	720 030	723 171
Frais d'instruction	6 000	2 000
Subventions publiques	84 217	75 600
Aides privées	40 000	45 000
Autres produits	104	6
Produits financiers	2 937	3 136
Produits exceptionnels	3 197	36 903
Reprise sur provisions et autres	13 480	17 025
TOTAL DES PRODUITS	869 965	902 842
Déficit	-	-

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Bénévolat	1 861 475	1 726 462
Prestations en nature	31 970	14 930
TOTAL	1 893 445	1 741 392

Bénévolat	1 861 475	1 726 462
Prestations en nature	31 970	14 930
TOTAL	1 893 445	1 741 392

LE BILAN SIMPLIFIÉ 2022

ACTIF (€)	2022	2021
Actifs immobilisés	5 784	8 565
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles et financières	5 784	8 565
Actif circulant	958 646	859 766
TOTAL ACTIF	964 430	868 346

PASSIF (€)	2022	2021
Fonds associatifs	665 225	578 232
Fonds dédiés	16 800	-
Provisions pour risques et charges	44 629	56 110
Dettes	237 775	234 005
TOTAL PASSIF	964 430	868 346

Les comptes sont certifiés chaque année par un commissaire aux comptes ●



CLAIR PÉDAGOGIQUE SYNTHÉTIQUE



Préservez la confiance,
allez à l'**Essentiel** !

→ Disponible sur [donenconfiance.org](https://www.donenconfiance.org)

le DON en CONFIANCE

Comité de la Charte

15 - 17 rue Albert
75013 Paris

tél. 01 53 36 35 02/03

www.donenconfiance.org



Les grands partenaires du Don en Confiance


SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, SOLIDAIRE
ET RESPONSABLE
Liberté
Égalité
Fraternité


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité


COMITÉ NATIONAL
DE LA CHARTRE
DU DON EN
CONFIANCE

Crédit  Mutuel